

GRETA - Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains

Rapport concernant la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains par la Belgique.

Le 16 novembre, le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) du Conseil de l'Europe a publié son deuxième rapport d'évaluation sur la Belgique. Le rapport évalue les événements survenus depuis la publication du premier rapport d'évaluation du GRETA sur la Belgique en septembre 2013 en ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains.

Le rapport note des progrès accomplis dans la poursuite du développement du cadre juridique et institutionnel de la lutte contre la traite, l'adoption d'un nouveau plan d'action national anti-traite et la formation des professionnels. Le GRETA se félicite aussi de la réponse de la justice pénale à la traite des êtres humains en Belgique, qui s'est traduite par un nombre considérable de condamnations accompagnées de la confiscation des biens des auteurs d'infractions.

Toutefois, le rapport note que des progrès sont encore attendus dans certains domaines. Ainsi, le nombre d'enfants identifiés comme victimes de la traite a été faible (13 au cours de la période 2013-2015). Le GRETA demande aux autorités belges d'intensifier leurs efforts pour identifier de manière proactive les enfants victimes, notamment par le renforcement de la formation des professionnels de première ligne. Il faut selon le rapport également remédier au problème de la disparition d'enfants non accompagnés en veillant à la disponibilité d'hébergements sûrs.

Le GRETA exhorte également les autorités belges à financer de manière adéquate les centres d'accueil spécialisés pour les victimes de la traite afin d'assurer leur fonctionnement sans entraves. A ce sujet, Myria note avec satisfaction qu'une solution a pu être trouvée jusqu'en 2019 lors du Conseil des Ministres du 23 novembre dernier. Ceci permettra notamment aux centres de reprendre le système de garde qu'ils avaient dû interrompre, faute de moyens.

[Téléchargez le document ici.](#)

Myria, le Centre fédéral migration, est un organisme public indépendant doté de trois missions légales : la stimulation de la lutte contre la traite et le trafic des êtres humains, l'information des pouvoirs publics sur l'ampleur et la nature des flux migratoires et la protection des droits fondamentaux des étrangers.

• PRESS CONTACT

Tom Kenis • T +32 (0)2 212 30 62 • tom.kenis@myria.be